MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

TE VEA NO TAITI.

MATAHITI 12. — N° 18. MAHANA MAA 2 MAI 1863.

On s'abonne au bureau de la poste.
Un Numéro : 0 fr. 50 centimes.
Un an. 18 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Payables d'avance.
Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la poste.

Abonnes : Les 20 premières lignes 0 fr. 50 centimes la ligne,
au dessus de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne. — au comptant.
Les Annonces renouvelées ne payeront la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté fixant le prix de la journée de traitement à l'hôpital militaire de Papeete.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratifs. — Adresse du Sénat à l'Empereur. — Discours prononcé par S. A. I. Mgr le prince Napoléon à l'occasion de la distribution des récompenses aux exposants français. — Réponse de l'Empereur. — Bulletin de l'Extérieur. Rubriques de timbres. Mouvements du port. Marché de Papeete. Pêcheurs d'ombage. Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu les comptes généraux des dépenses faites à l'hôpital militaire et maritime de Papeete, pendant les années 1860, 1861 et 1862 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ;

Le conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1er. Le prix de la journée de traitement à l'hôpital militaire est fixé comme suit, pour l'année 1863 :

Journée d'officier.	10 fr 45
Journée de malade ordinaire.	8 15

Art. 2. Ce prix s'applique aux salaries des services militaires, officiers et marins français et étrangers ainsi qu'aux indigènes dont l'admission est demandée par la Société de St-Vincent de Paul.

Art. 3. Pour toutes autres personnes qui obtiendraient, à titre exceptionnel, leur admission à l'hôpital, le prix ci-dessus fixé sera abondé du quart en sus.

Art. 4. Le prix de la sépulture est fixé à trente francs.

Art. 5. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 24 avril 1863.

E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.

H. TRASTOUR.

PARTIE NON OFFICIELLE.

L'avion à vapeur *le Latouche-Tréville* partira le mardi, 5 du présent mois, pour les Iles sous le vent et l'archipel de Cook; les indigènes de ces îles qui désirent être rapatriés, pourront obtenir gratuitement leur passage en se faisant inscrire au premier bureau du secrétariat général.

Et te mahana pii i mua nei te 5 no teimoi ene, e rave te pahi ainii ra o *Latouche-Tréville* i te mau fenua i raro (Haiwa). e i te mau fenua i Manitia ma; te mau taata ra no tau mau fenua ra o te hinaaro i te hoi io ratou ra, e faauta mai hia ia, mai te mea é, te haere mai ratou e papai i to ratou mau ioa i te tuhau hoe o te fare teroa o te papai paran rahi.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Le public est prévenu qu'une adjudication ayant pour objet l'entreprise du remorquage, au moyen d'un bateau à vapeur, des bâtiments entrant ou sortant du port de Papeete, aura lieu le 1er juin 1863 dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Le cahier des charges et conditions relatifs à cette entreprise est déposé au détail des approvisionnements où il peut être consulté. 1—3

Service de l'enregistrement et des domaines. — La public est prévenu que le mardi 5 mai, il sera procédé à Papeete dans le cabinet de l'Ordonnateur, à la vente au rabais au comptant et sans frais, par le receveur des Domaines assisté de M. le Commissaire de l'Inscription Maritime, du brig-goëlette *Cora*, abandonné en rade de Papeete et de son chargement.

Le brig-goëlette *Cora* est le port de 84 tonneaux.

Il n'y aura qu'une seule adjudication qui sera définitive, sur la mise à prix de 6,000 francs.

Le chargement consiste en biscuit, haricots blancs, couvertures, étoffes de coton, salaisons, manœuvres, outils, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Service des contributions directes. — Les contribuables en retard sont invités à acquitter sans délai le montant de leurs contributions s'ils veulent éviter les poursuites administratives qui vont être dirigées contre eux.

Service postal. — Le départ de la goëlette *Annie Laurie*, annoncé au *Messager* du 18 avril, pour le 1er mai, à l'effet d'effectuer le transport du courrier, aura lieu le 5 du même mois.

Le sac de la correspondance sera fermé le 4 à 5 heures du soir.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Affaires tattiennes. — La Cour des Toohitu se réunira le jeudi 7 mai, au lieu ordinaire de ses audiences, pour y commencer la deuxième session de l'année 1863.

Te mau ohipa tahiti. — E haapoinoinoi te haava raa rahi a te mau Toohitii te mahana maha te 7 no me, i te vahi à e potuputu ai oia ra, e ei teiro haanaafai i ta ratou ohipa no te pii o te ture raa no te mahabi 1863.

Service de l'imprimerie. — Le numéro 6 du *Bulletin Officiel*, année 1863, sera déposé au bureau de la poste, lundi 4 du présent mois.

RECENSEMENT DE 1863.

Tableau indiquant numériquement les résidants des diverses nations des Iles Tahiti et Moorea. Sont également compris dans ce tableau, les immigrants Penrhyns.

DÉSIGNATION de la NATIONALITÉ.	Célibataires ou veufs.		Mariés. (1)		Total des résidants.		Enfants.		Total général.	OBSERVATIONS.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		
Tahiti. Français, indigènes.	154	3	45	45	199	48	45	45	337	La statistique de la population indigène ne s'étend pas au delà de Moorea et des îles.
Européens divers.	41	1	11	11	52	12	11	11	86	
Anglais.	31	1	21	24	52	25	24	24	125	
Américains et indigènes des îles Sandwich.	14	1	14	14	28	15	14	14	71	
Total pour Tahiti.	240	6	91	94	331	100	94	94	619	
Moorea. Français, indigènes.	125	125	125	125	250	250	125	125	750	
Européens.	12	12	23	24	35	36	19	19	109	
Total pour Moorea.	137	137	148	149	285	286	144	144	859	
Report pour Tahiti	240	6	91	94	331	100	94	94	619	
Total général.	377	143	239	243	616	386	238	238	1478	
TOTAUX.	437		324		1002		1126			

(1) Les hommes mariés se répartissent ainsi qu'il suit :

46 français mariés à	15 françaises.
	8 anglaises.
	4 européenne.
	20 océaniennes.
23 anglais mariés à	5 anglaises.
	1 européenne.
	17 océaniennes.
11 européens divers mariés à	3 européennes.
	8 océaniennes.
21 américains mariés à	4 européennes.
	2 américaines.
	17 océaniennes.

438 océaniens étrangers mariés à 438 océaniennes;
23 Penrhyns mariés à 23 Penrhyns

Adresse du Sénat à S. M. l'Empereur.

« SIRE,

» Les paroles de Votre Majesté ont été accueillies dans le Sénat, ainsi que dans la France entière, avec un vif sentiment d'adhésion.

» Les grands faits que vous présentez, les progrès qui s'enchaînent dans la période décennale, montrent ce que peut un pays conduit par un chef ayant pour lui le suffrage universel et le cœur de la France, ce pays, votre Souverain. Après les nombreuses déceptions de systèmes et de partis, dans lesquels trop fatigué le pays, le souffle puissant de l'esprit public a ramené de toutes parts, dans l'œuvre gouvernementale, le sentiment de la confiance républicaine et le besoin d'un concours efficace. C'est ce courant d'idées qui a permis à Votre Majesté de saisir, avec constance et sans parti-pris, le politique de grandeur morale et d'améliorations matérielles dont Elle a fait l'exposé au pays. Cet exposé restera gravé dans nos annales; car il est, de la part du souverain, un hommage rendu au génie de la France dont il s'inspire; il est, pour la France, un sujet de reconnaissance envers le souverain dont elle est fière.

» Fidèle à ce sentiment de confiance, vous avez voulu, Sire, laisser le Corps législatif arriver au terme légal de son mandat. Une dissolution prématurée eût été de nature à nuire aux dispositions de la France. Votre Gouvernement, Sire, est trop fort de la sympathie populaire pour avoir besoin d'user l'opportunité passagère de quelques circonstances accidentelles. Le vote du 10 décembre, et ce qui l'a suivi, marquent des points fixes que ne sauraient faire varier les caprices du hasard, ou des passions plus ou moins dans le fait national.

» Le suffrage universel répondra donc à votre appel. Les auxiliaires courageux et dévoués de l'Empire se retrouveront pour continuer dans une troisième année l'œuvre si bien commencée. La logique du peuple est infaillente comme elle doit l'être. Elle lui dit, ainsi que l'a rappelé Votre Majesté, que le passé répond de l'avenir, et que ce passé est celui d'une société qui, depuis onze ans, a fait des pas immenses dans toutes les voies qui conduisent au premier rang.

» Dans ce glorieux travail, auquel la constitution nous associe pour la douzième fois, le Sénat s'est sans cesse inspiré de l'esprit d'ordre qui règne dans le pays et des intentions libérales qui sont dans le cœur de l'Empereur. Nous avons prêté notre concours à la France française. Dans une voie de réparation sociale, elle a voulu le rétablissement de la monarchie et la dynastie impériale. Nous avons prêté un égal concours à l'Empereur lorsque, dans son désintéressement éclairé, il a voulu élargir

Archives PF-Messager-02/05/1863

Discours prononcé par S. A. I. Monseigneur le prince Napoléon à l'occasion de la distribution des récompenses aux exposants français, et S. Ex. le baron Rouher répondu à S. A. l'Empereur.

« Sire,

« Les travaux de la commission impériale, que Votre Majesté a nommée pour présider à la section française de l'exposition universelle de Londres, sont finis et je viens, comme Président de cette commission, rendre compte à l'Empereur de ce que nous avons fait et lui soumettre les récompenses honorifiques que nous avons l'honneur de lui recommander.

« Les décorations accordées à nos exposants seront un nouvel exemple de cette équitable bienveillance qui permet à tous les ministères d'être honorés sans distinction de leur spécialité.

« Avant tout, qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité aux exposants français, qui ont montré que, dans cette à l'étranger, la réputation dans les sciences, les arts et l'industrie.

« Nous constatons avec une vive satisfaction que, dans le concours universel de 1862, nos exposants aient été généralement dédommagés de leurs sacrifices par le développement de leurs affaires, par la nouvelle de leurs produits et par des récompenses.

« Les circonstances dans lesquelles les produits français ont été envoyés à Londres donnaient un intérêt tout particulier à cette exposition: elle se faisait dans des conditions nouvelles pour notre industrie, au début de la politique de liberté commerciale dans laquelle votre gouvernement est entré, et l'expérience est venue démontrer les préjugés que la théorie a pesés depuis longtemps. C'est un argument bien concluant et qui doit peser d'un grand poids pour engager la France à persévérer dans cette voie, aussi profitable que rationnelle.

« Lé-dessus Europe nous a répondu avec empressement à notre appel, et si quelques grands établissements nous y ont malheureusement fait défaut, l'ensemble de notre exposition n'en a pas souffert. La France a occupé un rang très honorable à Londres, grâce surtout aux efforts d'établissements industriels nouveaux ou peu connus qui n'ont pas craint d'accepter la lutte avec courage, et qui l'ont soutenue avec éclat.

« Notre pays a jusqu'ici brillé dans ce qui se rattachait aux arts, au goût et à la délicatesse. L'Angleterre a fait de vifs efforts dans cette voie, et, si nous voulons conserver notre ancienne suprématie, il faut que nos industriels nous suivent leurs chefs, en se montrant sérieusement des progrès obtenus par les étrangers.

« Nous devons des remerciments aux artistes et propriétaires d'œuvres d'art qui ont bien voulu nous confier leurs chefs-d'œuvre, et nous sommes particulièrement dans un plus digne d'éloge que le règlement adopté ne nous permettait pas de les récompenser.

« Les jurys d'admission départementaux ont fonctionné avec zèle et discernement: leur placement réservé à la France étant complétement rempli, nous avons dû choisir parmi ceux dont l'admission était importante. Nous avons eu 13,750 mètres à distribuer à 5,408 exposants.

« J'appelle l'attention de Votre Majesté sur le travail du jury des récompenses, qui a été digne de cette réunion d'hommes éminents. Par une heureuse inspiration, les membres, choisis par plus de cent personnes, ont été publiés à la clôture même de l'exposition, malgré la difficulté de l'examen des produits de l'industrie du monde entier et la désignation des récompenses.

« La France a obtenu 1,650 médailles: le jury international s'est montré plus sévère pour nous, nous n'avons que 1,400 à nous félicite de nos bons rapports constatés avec les jurys étrangers.

« La Commission a spécialement recommandé au jury d'étendre les médailles à quelque autre système de récompense, ou, au moins, excessif. Le cœur que le gouvernement de Votre Majesté pourrait prouver d'utiles renseignements dans l'étude approfondie de ces exposés, au point de vue de la simplification des entraves administratives et du développement si nécessaire de l'initiative individuelle, sans laquelle aucun progrès ne peut exister. Nos sociétés modernes ont, surtout un point de vue comme réel et industriel, besoin de liberté.

« Le rôle de la Commission impériale a été difficile quand il s'est agi de proposer des récompenses honorifiques à Votre Majesté.

« Dans un travail si compliqué, où tous les intérêts devaient être examinés plus encore que ceux de notre réalité qui méritent de ne pas oublier, où les considérations d'honorabilité pesaient, de nouveaux des inventions et des procédés, du développement des affaires, du bon moral des capitaux, de la bienveillance vis-à-vis des nations, devaient être appréciées, la préférence n'était pas possible.

« Notre pays souvent embarrassé est venu de la multitude des mérites souvent presque égaux, parmi les quels il fallait faire un choix : nous avons fait de notre mieux. Il dépendait de votre sagesse, Sire, de nous aider à faire un choix plus juste. Votre Majesté, en faisant de ses conseillers, a voulu que l'impossible de trouver quelque imaginative d'erreur dans le jeu de certaines recherches. Mais l'ensemble est excellent. D'ailleurs, ces lois sont aussi faites qu'en toute matière le recours est placé à côté de la théorie, et le redressement à côté du grief.

« C'est pour cette raison que, quoique libéral et libéral de l'administration que Votre Majesté a voulu que les instances portées devant les conseils de préfecture, en matière contentieuse, fussent contradictoires et publiques. Portant dans ses attributions le contrôle de ses actes et entamer l'habitude de la justice, du devoir et de la modération.

« Sire, après la session prochaine, une pétition pourra commencera avec un Corps législatif retrempé dans les suffrages de la nation. Quelle que soit l'attitude actuelle de nos horizons, des perspectives plus variées nous attend-ni-ennemi. La France n'a pas l'habitude de sommeiller dans une stérile inertie. Ce grand pays qui a mis son courage dans la guerre, qui a montré son intelligence dans les travaux de la paix, son admirable bon sens dans ses directions politiques, remuera-t-il d'efforts pour attendre les destinées progressives que lui signale Votre Majesté ! L'Europe, consolidée par le temps, s'inquiète pour les systèmes des l'Europe, et porte par l'affection du peuple, ne manquera pas à ses promesses; la France, d'accord avec lui, ne manquera pas à sa mission. »

L'Empereur a répondu :

« Je reçois avec reconnaissance l'adresse du Sénat. L'approbation qu'il donne à ma politique et les expressions de dévouement qu'elle renferme me touchent vivement. L'unanimité du vote a causé une profonde satisfaction, parce qu'elle témoigne d'un accord qui ne peut amener que d'heureux résultats.

« Revenez donc mes remerciments pour avoir été l'éloquent interprète des sentiments d'une assemblée que vous présidez si dignement. »

Des cris unanimes de *Vive l'Empereur!* retentissent après la clôture de Sa Majesté.

Archives PF-Messager-02/05/1868

« Au nom de la France, Sire, je vous remercie de votre [illegible] initiative à surmonter tous les obstacles, [illegible] les [illegible] impositions [illegible] et [illegible] [illegible] mettre la France à la tête de cette politique de liberté dont [illegible] fera sa prospérité.

« Il [illegible] permis de rappeler que le premier résultat de cette politique a été [illegible] la mauvaise récolte de 1861, d'obtenir le pain à un prix [illegible] satisfaire le consommateur. C'est en vain que [illegible] vive sollicitude que vous portez aux classes laborieuses, qui [illegible] bien beaucoup plus cher sous la suppression des [illegible] qui [illegible] les [illegible].

« La commission impériale a fait tous ses efforts pour remplir son devoir, plus [illegible] pour elle et pour vous, Sire, [illegible] d'abord l'approbation du représentant suprême du peuple français, l'Empereur.

Son Altesse Impériale a été plusieurs fois interrompue par de nombreux bravos.

L'Empereur a répondu :

« Messieurs,

« Vous avez dignement représenté la France à l'étranger. Je vous vous en remercie, car les expositions universelles ne sont pas de simples [illegible], mais d'éclatantes manifestations de la force et du génie des peuples.

« L'état d'une société se révèle par le désir plus ou moins avancé des divers chemins qui la conduisent, et comme vous le pensez, l'intérêt matériel de front, l'examen d'un seul des problèmes multiples de l'intelligence suffit pour apprécier le développement du génie moral qu'apportent. Aussi, lorsque aujourd'hui nous découvrons un simple objet d'art des temps anciens, nous jugeons par sa perfection plus ou moins grande, la quelle période de l'histoire il se rapporte. S'il mérite notre admiration, nous sûrs qu'il date d'une époque où la société bien assise était grande par les armes, par la morale, par les sciences comme par les arts. Il n'est donc pas indifférent pour la série de la France d'avoir été placer sous les regards de l'Europe les produits de notre industrie; à ces seuls, en effet, se révèlent de notre état moral et politique.

« Je vous félicite de votre énergie et de votre persévérance à réaliser avec un pays qui nous avait devancés dans ces voies hardies et rivales. Le vote d'une crédit réalisée cette réputation invasion sur le sol britannique, prédite depuis si longtemps! Vous avez franchi le détroit, vous vous êtes montrés dignes de la vieille réputation de notre marine, vous avez courageusement fêté avec les vétérans de l'industrie. Cette campagne n'a pas été sans gloire, et je vous assure que vous donner la récompense mérites.

« Ce genre de guerre qui ne fait point de victimes a plus d'un mérite: il sème une émulation, inspire des traités de commerce qui rapprochent les peuples et font s'apparaître les préjugés nationaux sans affaiblir l'amour de la patrie. Des échanges matériels n'ont un échange plus sérieux, celui des idées. Si les échanges pacifiques ne suffisent pas pour vous rendre utiles, nous avons aussi beaucoup à apprendre chez eux. Vous avez, en effet, été frappés en Angleterre de certaines libertés, sans restrictions laissée à la manifestation de toutes les opinions comme au développement de tous les intérêts. Vous avez remarqué l'entente mutuelle qui règne au milieu de la vivacité des discussions, de la lutte des concurrences, c'est que la liberté anglaise respecte toujours les bases principales sur lesquelles repose notre société et le pouvoir. Par cela même elle ne détruit pas, elle améliore, elle porte à la tête des nations du monde, mais le flambeau qui éclaire, et, dans les entreprises pacifiques, l'initiative individuelle s'excitant avec une infatigable ardeur, dépense le gouvernement d'être le seul promoteur des forces vitales d'une nation; aussi nulle de tout régler, laisse-t-il à chacun la responsabilité de ses actes.

« Voilà à quelles conditions existe en Angleterre cette merveilleuse activité, cette indépendance du sol. La France commence aussi à jouir du bien dont nous nous consolidé les bases. Il ne dépendra de l'établissement d'une entière liberté. Travaillons donc de tous nos efforts à hâter de si fécondes recoudes : pénétrons-nous dans ces résultats salutaires dans notre politique et commerciales, ausssi vous dans une même pensée de conservation, et stimulez chez les individus une spontanéité énergique pour tout ce qui est de salut. Telle est votre tâche. La mienne sera de prendre constamment le sage progrès de l'opinion publique pour mesure des réformes et de débarrasser des entraves administratives les initiatives que vous devez parcourir.

« Chacun aussi sera accompli sur terre, et notre passage sur cette terre n'aura pas été inutile, puisque nous aurons laissé à nos enfants de grands travaux accomplis et des vérités féconds, dont sur les ruines de ruines [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] feux un phare de troisième ordre, à feu fixe, à la pointe nord de l'île Sainte-Marie.

Tamatave, à l'extrémité Calédonie, un feu de premier ordre sera établi pour servir aux les bateaux que présentent les récifs où cette point se trouve [illegible] de [illegible].

Le [illegible] Sera supporté par une tour de cinquante mètres de haut que à [illegible] ces difficultés de cet île doit être [illegible] la construction en fer et en tôle, [illegible] remarquable [illegible] ateliers de Paris et qui doit donner dans ces parages une grande idée de notre industrie. Les bas-fonds de notre établissement s'élargissent et se consolident sous une administration qui s'efforce d'encourager l'initiative individuelle et cherche à développer les ressources de ses bras jaunes.

Les établissements français dans l'Inde, dont la situation continue à être prospère, nécessitent par leurs progrès nombreux les travaux projetés destinés à améliorer l'abord de leurs côtes et font faire de nouvelles études du chemin de fer qui doit relier Karikal au réseau des voies ferrées de l'intérieur.

A Saint-Pierre et Miquelon, le décret du 7 novembre 1861, en constituant d'une manière définitive la propriété des grèves, secunde le développement des pêcheries.

A Taïti, la population indigène vient de donner un témoignage de ses sentiments d'attachement à notre protectorat, en offrant spontanément de faire les frais d'érection d'une statue destinée à consacrer la mémoire de l'administration d'un de ses premiers gouverneurs, M. l'amiral Bruat.

Les comptoirs de la côte occidentale d'Afrique visités par notre station comptent bien à un nouveau commercial [illegible]. Nos possessions dans cet parages se sont récemment complétées au Gabon par la cession que nous ont faite des chefs indigènes d'un territoire important à posséder sur la sécurité de nos intérêts commerciaux.

De sérieux progrès sont constatés dans la colonie pénitentiaire de la Guyane. L'état sanitaire, complétement modifié depuis l'achèvement des travaux d'installation, présente de telles améliorations que dans les régions du Maroni, où la transportation tend à se concentrer, la mortalité relative de beaucoup inférieure à ce qu'elle était dans les bagnes de France. Pour connaître les ressources que peut présenter le Maroni, une commission, nommée d'un commun accord par la France et par la Hollande, a exploré tout le cours du fleuve et ses affluents supérieurs, le Tapanahoni et l'Awa, sur une étendue d'environ 450 milles; son intéressante exploration n'a pas duré moins de trois mois.

L'exploitation des richesses forestières, nécessite d'abord par les travaux de toute nature qu'il faut entreprendre pour les utiliser, a reçu une entière extension en vue de son application aux besoins de la flotte. Un premier chargement de bois de marine a été mis dans le courant de l'année à la disposition du service des constructions navales. Des colonies de population libérée ont été formées; ces créations, bien que de date récente, ont cependant donné de résultats qui permettent de penser que, grâce au stimulant de la famille et de la propriété, ces établissements réaliseront la pensée d'amélioration morale et matérielle qui a présidé à la transformation de la crise des travaux forcés.

En poursuivant ce but, l'Administration de la Guyane ne néglige rien pour développer et perfectionner la production agricole et industrielle. Les différentes cultures spéciales aux régions intertropicales, et notamment celle du coton, ont été entreprises sur tous les points où des bras nécessaires ont été placés, et les premiers produits ont paru favorables.

A la côte occidentale d'Afrique, et spécialement au Sénégal, la culture du coton a été l'objet des constantes préoccupations du Gouvernement. Au Sénégal, de l'est, pas seulement le coton herbacé, mais encore et surtout le cotonnier qui doit donner d'abondantes récoltes. L'arbre y produit, pendant trois ou neuf ans, et si l'on parvient à le faire régulièrement cultiver par les indigènes, on pourra obtenir d'importants résultats. C'est à quoi l'Administration travaille, soit en distribuant des graines, soit en vulgarisant les bonnes méthodes, soit en initiant les indigènes à payer en coton leurs impôts, soit en mettant les meilleures machines à la disposition des planteurs; soit, enfin, en offrant toutes facilités aux industriels de la métropole qui cherchent, par de sérieuses entreprises, à développer la production du coton dans ces contrées (1).

En résumé, la situation de nos possessions d'outre-mer à la fin de 1862 est généralement satisfaisante, et le mouvement commercial de ces établissements pendant l'année 1861, le dernier dont les résultats soient complétement connus, n'a pas été sans importance : il est [illegible] 7,000 navires (dont 4,500 français, montés par 25,000 marins), 780,000 tonneaux et une valeur de totale de 291 millions de francs (2).

ÉPHÉMÉRIDES TAITIENNES.

Mois de Mai 1863. — Le cycle de Mouroa.

Le mois 1816. — Mission de l'administration scientifique de la station de Taïti.

Mois 1829. — Assemblée générale de Papara. Serie du chef Taïti contre la secte des *Mamaia*.

6 mois 1840. — Taïtiri est confirmé dans ses fonctions de chef du district de Matanui, Matanui, Taïtiri et Matanui dans celles de chefs des districts de Haapiti, Haumi et Papetoai, à Moorea.

TE VETAHI MAU MAA I TUPU I TAHITI NEI.

Ma 1771. — Aro rai i Moorea.

43 *Ma* 1818. — Pa'ita ran hia o te taiete taatuiru i te Taiete i Lonodona, e te taata Tahiti.

Ma 1829. — Apo ran raii i Papaoa. Te pati ran o Taïti i te papu *Mamaia*.

6 *ma* 1840. — Ua Tamaa hia te Taïtiri i Moorea o Taïtiri i te matamaa ra o Mahina, e to Marama, to taeo e to Manra i mai i ua matamaa ra o Haapiti, Morua e Papetoai, i Moorea.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 24 au jeudi 30 avril 1863 inclus.

ENTRÉES DE COMMERCE.

24 *avril*. Caboteur du Protectorat *Louise*, de 18 tonn., patron Hurumanu, venant de Hitiaa.

28 *avril*. Goël de Borabora *Tehaure*, de 29 tonn., patron Pohetia, venant de Huiaea. 22 *Passagers* : MM. Quarme, anglais; Tane, indien, 19 passagers indiens se débarquent par.

23 *avril*. Goël du Protectorat *Teapanotaio*, de 60 tonn., cap. Tami, venant de Tahuai 17 passagers : MM. Maria Teropaa, Temahaera, Teina, Teropa, Rosa, Teapoo, Teehia, Suhorua, Taupare, Mariaria, Tehoro, Tehoro, Mahao, Teraitiare, Teïtina et Amyo.

Goëlette du Protectorat *Emma*, de 26 tonn., patron Rouillet, venant de Rurutu 8 passagers : MM. Mairiaria, Bera, Teira, Teuta, Hero, Tamai, Teïrere et un enfant.

25 *avril*. Brigantin anglais *Jessie Lowrie*, de 47 tonn., cap. Dunn, venant de Rarotonga; 2 passagers : MM. Tuaoo et Mishiton.

26 *avril*. Goël anglais, *Flying Fish*, de 36 tonn., cap. Webster, venant de Hitiaa.

MOUVEMENTS DE COMMERCE SORTIS.

24 *avril*. Brig péruvien *Lorpez*, de 180 tonn., cap. Tarrazabal, allant à Guayaquil

27 *avril*. Trois-mâts-barque anglais, *Fury*, de 378 tonn., cap. Ashmore, allant à Sin-Francisco.

27 *avril*. Caboteur du Protectorat *Louise*, de 18 tonn., patron Hurumanu, allant à Taïrabou et Akiaa.

30 *avril*. Trois-mâts-barque français *Espérance*, 336 tonn., cap. Brothers, allant à Otago et Sydney.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

22 *mars*. Aviso à hélice *Latouche-Tréville*, commandé par M. Hubert, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

7 *novembre* 1862. Trois-mâts-barque *péruvien*, *Serpiente Marina*, de 180 tonn.

16 *avril*. Trois-mâts-barque français *Bolivie*, 343 tonn., cap. Lespagnol.

17 *avril*. Brig *péruvien*, *Mitis*, de 193 tonn., cap. Basantini.

21 *avril*. Trois-mâts-barque anglais *Mariaria*, Dunbar, de 525 tonn. cap. R. Watson.

26 *avril*. Goël de Borabora *Tehaure*, de 29 tonn., patron Pohetia.

28 *avril*. Goël du Protectorat *Teapanotaio*, de 61 tonn. cap. Tami.

28 *avril*. Caboteur du Protectorat *Emma*, de 25 tonn., patron Rouillet.

29 *avril*. Brigg-goël anglais *Annie Lowrie*, de 47 tonn., cap. Dunn.

30 *avril*. Goël anglais *Flying Fish*, de 36 tonn., cap. Webster.

MARCHÉ DE PAPEETE.

Denrées apportées sur la place du marché, du vendredi 24 au jeudi 30 avril 1863.

Viande de bœuf.	339	kilog.
Id. de veau.	»	
Viande de porc.	466	»
Poissons de mer.	349	paquets.
Id. de rivière.	»	
Oranges.	26	paniers
Pain.	85	kilog.

Le marché a été moins animé cette semaine que la précédente. La plus grande quantité de fruits a été vendue à bas prix.

M. Hort a fait un chargement de 200,000 oranges provenant de Hitiaa et Papeete, destiné pour la Nouvelle-Zélande. Un chargement de dix tonneaux de jus de citron a été fait, par le même négociant, pour la même destination.

État des bestiaux abattus à Papeete, du vendredi 24 au jeudi 30 avril 1863.

Dates.	Espèces et noms.	Noms des bouchers.	Marques.	Propriétaires.	Existence.
24 avril.	Bœuf. 1	Georget.	P.	Pitu.	Papeuriri.
25 id.	Bœuf. 1	id.	id.	id.	id.
26	Vache. 1	id.	B.	Beneteau.	Papeete.
27	id. 1	id.	N.	Georget.	id.
28	Bœuf. 1	id.	P.	Pitu.	id.
29	Vache. 1	id.	P.	Pare.	Moorea.
30	Bœuf. 1	id.	P.	Papa.	Hitiia.

AVIS.

En partance pour le Callao, (Pérou) directement, le beau trois-mâts français *Bolivie*.

AVIS.

Nous soussignés, propriétaires des champs de fois, de maïores et [illegible] fruits, dans la vallée de Tipaerui, district de Faaa, désirant jouir, dans toute leur plénitude, de nos droits de propriétaires, informons le public qui il est expressément défendu d'aller cueillir aucun fruit (fei, banane, maïore, ape, opura, ignames, pia, oranges, etc.) dans la vallée de Tipaerui, dite de la reine. Cette défense est faite à compter de ce jour et jusqu'à [illegible].

Les contrevenants seront poursuivis par ordre du gouvernement, et condamnés aux frais.

Nous portons également par le présent à la connaissance du public, que l'indien Tari est chargé par nous, avec l'assentiment du Gouvernement, de la garde et de la surveillance, en notre lieu et place, de nos fruits et de nos dites vallées.

Taataahare, — Metuaore, — Papauru, — Tahuaitu, — Matamua, — Peiri, — Titohi, — Taimetua, — Taauea, — Pouru, — Nana, — Toomaa, — Pouru, — Matoma.

PARAU FAATE.

O matou, tei papai hia te toa i raro ae nei, e fatu anae no'le mau peho fei, te matou, e te vetahi ati ia hui mai nua i te faa ra i Tipaerui, i te matamaa ra i Faaa, no matou hinaaro raa, e ia vai papu mai ia matou nei to matou tia ra ei fatu fenua mau, te faaite nei matou i te taata'toa, i ua faaore roa hia te rave raa i te mau maa'toa (te fei, te neia, te maiore, te ape, te opura, te uhi, te pia, e te anani, etc.) i te faa ra i Tipaerui, te parau hia e, te faa a te uri. Mai teia atu nei a maihana taua faaore raa nei, e e Vai mana hoi e aapuri noa'tu.

O te teia e faahapa noa e i teieuei parau, e haava hia ia ma te au i te ture e matou te mau fatu fenua.

Te faite atoa ani hoi matou e, ma te fatu hia mai e te hau, o Tairi tei faiaia hia e oatou, ei mono ia matou, i te tiai raa i ta matou maa e i ta matou hoi mau peho.

Taataahare, — Metuaore, — Papauru, — Tahuaitu, — Matamua, — Peiri, — Titohi, — Taimetua, — Taauea, — Pouru, — Nana, — Toomaa, — Pouru, — Matoma.

Le Directeur de l'imprimerie, L. LANGONHIN.

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Archives PF-Messager-02/05/1863